



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 07 / 2019 - 2020 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

**Adhésion au Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)
pour la période 2020-2025**

**Demande d'autoriser de porter au budget des années 2021 à 2025 CHF 65'000/année pour
financer la participation au DISREN, soit un total de CHF 325'000 pour 5 ans**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

A la suite de l'acceptation par le Conseil intercommunal de la Région de Nyon du préavis 44-2019 portant sur le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), le 26 septembre 2019, les Conseils communaux et généraux des communes membres de la Région de Nyon sont invités à se prononcer individuellement sur la reconduction ou l'adoption du DISREN pour la période 2020-2025 jusqu'au 30 juin 2020. L'objectif visé est la mise en œuvre du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise au 1^{er} juillet 2020.

2. Objet du préavis

Le district de Nyon a connu ces dernières années une croissance économique et démographique importante. La région de Nyon a passé le cap des 100'000 habitants.

Ce développement, qui impacte notre commune, allié à la nécessité d'assurer des prestations de services publics de qualité et la sécurité de nos concitoyens, a généré, depuis plusieurs années, de nombreuses collaborations intercommunales qui touchent des domaines très variés : écoles (AISE), accueil de jour (RAT), énergie (SEIC), élimination des déchets (SADEC), service technique intercommunal (STI), protection civile (ORPC), défense incendie (SDIS Gland – Serine), assurances sociales (ARAS), église et triage forestier (AGFORS). Ainsi, dans ces différents domaines d'activité, notre commune a choisi de collaborer avec ses voisins plutôt que d'appréhender de manière autonome les enjeux liés à sa croissance. De nombreuses associations intercommunales ont été créées, car les économies d'échelle ou l'amélioration des prestations obtenues en mutualisant les moyens ont permis de gérer un certain nombre d'obligations et de prestations que nous n'aurions pas pu assumer seuls de la même manière. Ces collaborations intercommunales impliquent que les autorités concèdent une partie de leur autonomie en transférant certaines de leurs compétences par délégation. Les avantages de ces associations ont donc pour corollaire un éloignement décisionnel qui représente une perte de pouvoir et de maîtrise financière pour les autorités communales.

Néanmoins, il a alors été considéré que ces collaborations intercommunales ne répondaient pas entièrement à l'obligation de penser et mener une politique au niveau de l'ensemble du district à la hauteur de son développement et qu'elles ne suffisaient pas pour pallier le déficit d'infrastructures, de mobilité, de promotion économique et touristique, ainsi que de soutien aux activités culturelles, sportives et sociales de notre région.

Pour combler ce vide, notre district a mis en place le Conseil Régional du district de Nyon en 2004. Notre Conseil général, mesurant les avantages à rejoindre cette nouvelle association régionale, a décidé d'y adhérer le 25 juin 2007.

Considérant que chaque commune n'a pas, à elle seule, la capacité financière de résoudre toutes les questions liées au développement régional, le Conseil régional a proposé en 2015 la mise en œuvre du « dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise » (DISREN) pour une phase expérimentale (2016-2019) prenant fin au 31 décembre 2019. A ce jour, notre commune n'a pas adhéré au but optionnel DISREN.

Le Comité de direction de Région de Nyon a proposé la reconduction du DISREN pour la période 2020-2025 lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2019. Celui-ci a été adopté par le Conseil intercommunal et reste un but optionnel pour les communes membres de la Région de Nyon.

Suite à l'adoption du préavis intercommunal, chacune des communes membres doit soumettre à son délibérant un préavis communal proposant aux communes ayant déjà adhéré au DISREN de le reconduire et pour les communes n'y ayant pas adhéré le choix d'y participer ou non.

3. Présentation du DISREN et de son fonctionnement

Le DISREN est l'outil par lequel la Région de Nyon cofinance des infrastructures ou équipements d'intérêt régional.

Les communes, associations ou privés souhaitant réaliser un projet, infrastructure ou équipement relevant de l'intérêt régional peuvent bénéficier d'un cofinancement de la Région de Nyon au travers du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).

Ce fonds affecté peut être sollicité pour les infrastructures et les équipements qui s'intègrent dans la stratégie d'ensemble du développement régional. Pour chaque projet, la Région de Nyon veille à la cohérence entre la construction projetée, le programme qui s'y installe et son exploitation pour les équipements ou les usages prévus pour une infrastructure.

Actuellement, 38 communes adhèrent au DISREN, qui est un outil proposé en option aux communes membres de la Région de Nyon.

Plus d'une quinzaine de projets d'envergure ont été financés via le DISREN depuis 2017, dans les domaines de la mobilité, l'économie et les ressources régionales, l'environnement, le tourisme ou encore la culture (voir Annexe 1 - Liste des projets).

Chaque projet DISREN s'inscrivant dans la durée peut être subdivisé en 4 phases distinctes : **étude de faisabilité, pré-étude, étude de réalisation et réalisation.**

	1 Etude de faisabilité	2 Pré-étude	3 Etude de réalisation	4 Réalisation
Cercles DISREN	Prédétermination	Consolidation	Validation	
Organe de validation	Comité de direction ou Conseil intercommunal	Conseil intercommunal (crédit de pré-étude)	Conseil intercommunal (crédit d'étude)	Conseil intercommunal (crédit de réalisation)
Financement	Budget ordinaire (cotisations)	DISREN	DISREN	DISREN

Un projet DISREN peut être proposé à la Région de Nyon à tout moment (et dans n'importe quelle phase). La part de financement régional du projet pourra dépendre de l'implication/consultation de la Région et des communes membres lors de l'élaboration dudit projet. Idéalement, un porteur de projet devra contacter la Région de Nyon dès la phase d'étude de faisabilité, afin de permettre à l'association et à ses communes membres de participer à l'élaboration du cahier des charges.

Pour chacun des préavis DISREN présentés, le Conseil intercommunal s'appuiera sur les commissions ad hoc, qui évalueront la substance des projets présentés.

Par ailleurs, une commission permanente instituée par le Conseil intercommunal le 20 juin 2019 statuera sur la conformité du projet vis-à-vis des dispositions du DISREN : la Commission des investissements régionaux (Colnv), qui sera élue pour chaque législature.

Ce mode de faire présente l'avantage de permettre au plus grand nombre de délégués au Conseil intercommunal de disposer d'un examen détaillé des projets présentés. De plus, il garantit le respect durable des règles du DISREN pour l'attribution de financements aux projets.

Il est bon de rappeler que chaque projet DISREN sera soumis au Conseil intercommunal pour validation selon la règle du financement solidaire qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et la majorité qualifiée de deux tiers des voix.

Financement

Le financement d'un projet se fait selon une logique de « cercles » de communes concernées à des degrés différents par ce projet. On distingue trois cercles d'intérêt :

- le « cercle porteur A »
- le « cercle porteur B »
- le « cercle solidaire bénéficiaire »

Le **cercle porteur A** est directement responsable du projet. Il en assume les coûts de fonctionnement. Les critères minimaux pour constituer un cercle porteur A sont :

- Etre une des communes sur lesquelles le projet est réalisé et adhérente au DISREN

Une convention entre le cercle porteur A et la Région de Nyon doit être signée au plus tard avant le versement des fonds votés au Conseil intercommunal.

Le **cercle porteur B** est constitué de communes apportant leur soutien au cercle porteur A. Pour constituer un cercle porteur B, les critères minimaux sont les suivants :

- Etre une commune hors DISREN, avec un intérêt direct au projet (moyennant une convention de financement avec le cercle porteur A, signée avant l'élaboration du préavis DISREN)
- Etre une commune DISREN avec un intérêt direct au projet, sans toutefois être territoriale.

Le **cercle solidaire bénéficiaire** vient appuyer l'effort des cercles porteurs. Sa dénomination rappelle que les bénéfices d'une participation de ces communes au financement du projet doivent bien être mesurés dans le processus de détermination des parts de chacune.

Il est constitué de communes répondant au critère minimal suivant :

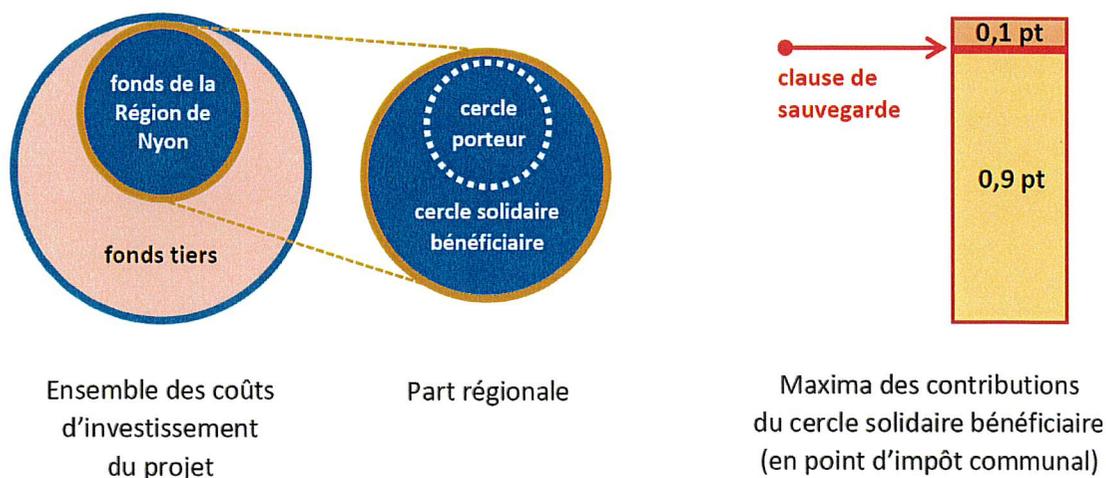
- Etre une commune DISREN qui n'est pas porteuse du projet.

Ce cercle peut être divisé en deux sous-groupes si les intérêts régionaux divergent fortement entre les communes qui le composent.

Il est important de souligner que le mécanisme du DISREN est destiné, comme son nom l'indique, à financer des investissements et non des frais de fonctionnement. Ces derniers sont à couvrir par les initiants du projet, qui doivent s'assurer de la viabilité de leur couverture.

Le DISREN vise également — par la mise en commun ordonnée de contributions communales — à créer un fonds régional pour réaliser un projet, articulation qui permet de lever des fonds tiers (cantonaux et fédéraux notamment). Dans la pratique, ces fonds tiers se montent souvent au double de la part régionale.

Le schéma ci-après présente les parts des diverses communes prévues par le mécanisme.



Répartition financière au sein du cercle solidaire bénéficiaire

Le niveau de financement des investissements du cercle solidaire bénéficiaire varie selon le type de projet :

- Il repose pour moitié sur une participation en franc par habitant, sur la base de la population au 31 décembre précédant le vote du préavis.
- L'autre moitié provient d'une participation sur la base des impôts conjoncturels (IGI : impôt sur les gains immobiliers, DMU : droits de mutation), lissés sur les trois années précédant le vote du préavis.
- Une fois la clé de répartition définie (au moment du vote), celle-ci ne bouge plus durant toute la phase du projet, quelle que soit la durée de cette phase.

Exemple : le préavis XX-2021 de réalisation est voté le 12 juin 2021. Pour le calcul des parts de financement, seront pris en compte : (1) la population au 31.12.2020 et (2) les impôts conjoncturels lissés sur 2018-2019-2020. Cette clé est conservée durant toute la phase de réalisation du projet, même si celle-ci se termine en 2024.

La règle du financement solidaire est formalisée dans « La fiche de répartition financière DISREN » qui documente le financement du projet, les critères de détermination des cercles, la répartition entre les cercles ainsi que le détail du financement selon le mécanisme DISREN dans une fiche projet. (Annexe 2 : exemple fiche du préavis de la Maison des vins de la Côte).

Afin de garantir aux communes que les sollicitations du cercle solidaire bénéficiaire ne dépassent pas annuellement et pour chacune d'entre elles le seuil financier de 1 point d'impôt, deux outils ont été mis en place :

Clause de sauvegarde - Chaque commune du cercle solidaire bénéficiaire a le droit, pour chaque exercice annuel, d'actionner une clause de sauvegarde la libérant de l'obligation de payer plus de 0.9 point d'impôt sur l'ensemble des projets acceptés durant l'année. La valeur du point d'impôt considérée est celle de l'année précédente.

Fond de compensation - Un fonds de compensation est alimenté annuellement par l'ensemble des communes adhérant au DISREN pour permettre l'exercice de la clause de sauvegarde des communes du cercle de solidarité. Ce fonds est financé selon le principe de 50% en CHF par habitant et 50% sur la base des impôts conjoncturels (IGI-DMU) lissés sur les trois dernières années.

L'éventuelle participation communale au fonds de compensation est plafonnée à 0.1 point d'impôt communal.

En cas d'écart entre les coûts prévus du projet et ses coûts réels une fois réalisé, le montant alloué par la Région de Nyon n'excèdera pas la somme approuvée par le Conseil intercommunal. Il deviendra toutefois proportionnel au coût total du projet si celui-ci est finalement inférieur au coût total budgétisé.

La Région de Nyon s'engage à produire, en début de chaque année civile, un relevé annuel des investissements consentis par chaque commune dans le cadre du DISREN et de fournir séparément à chacune d'entre elles le décompte la concernant.

Les dépenses thématiques seront mises en évidence dans ce décompte afin de permettre aux boursiers communaux de les déduire dans le cadre de la péréquation intercommunale.

Enfin, la Région de Nyon éditera chaque année un rapport du DISREN renseignant l'ensemble des communes adhérentes.

4. Participation financière

La participation financière de notre commune à la Région de Nyon repose sur une cotisation annuelle actuellement de CHF 20.- par habitant. L'adhésion au but optionnel du DISREN augmentera les charges au maximum de CHF 60.- par habitant par an (au maximum 1 point d'impôt CHF 65'000.- pour 2019 divisé par 1'083 habitants au 31.12.2019).

La participation financière de la Commune de Vich au DISREN sera de 1 point d'impôt par année au maximum, soit pour 5 ans :

2021	65'000
2022	65'000
2023	65'000
2024	65'000
2025	65'000
Total	325'000

Ces participations annuelles sont mises au budget de fonctionnement de la commune à partir de 2021.

5. Proposition de la Municipalité

En tant qu'habitants de Vich, nous faisons partie d'une région et notre slogan « Vivre ensemble » ne devrait pas s'arrêter aux frontières de notre commune. De nombreux thèmes des quatre axes de notre feuille de route : Patrimoine architectural et construit, Cohésion sociale, Économie et finances, Ressources naturelles et environnement passent par le développement de projets régionaux. Notre commune n'a pas les ressources et la prétention de relever seule ces défis. La Région de Nyon est là pour nous aider en mutualisant les moyens entre communes et en proposant des soutiens financiers ou administratifs.

La Municipalité vous recommande donc d'adhérer au but optionnel du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Vich

- vu le préavis municipal N° 07 / 2019 - 2020
- oui le rapport de la Commission des affaires régionales
- oui le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adhérer au Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025)
- d'adopter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix
- d'adopter la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab. et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années
- d'accorder de porter au budget des années 2021 à 2025, un montant de CHF 65'000 par an pour financer la participation au DISREN, soit un total de CHF 325'000 pour 5 ans
- que le présent concept entrera en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Yvonand et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

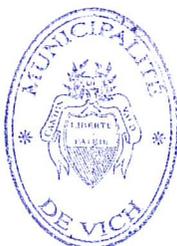
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire



Patricia Audétat

- Annexes :
1. Liste des projets DISREN 2016-2019
 2. Carte des projets DISREN dans le district de Yvonand
 3. Exemple de la fiche du préavis de la Maison des vins de la Côte

Annexe 1 : Liste des projets DISREN 2016-2019

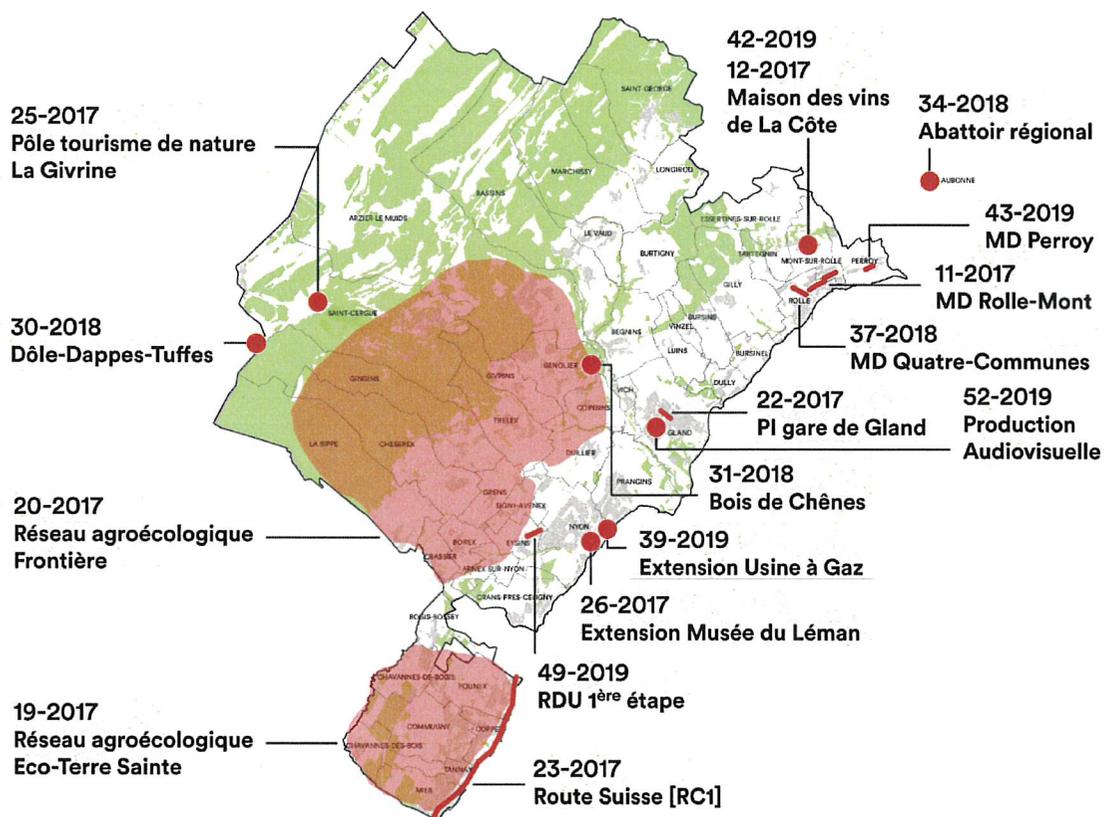
Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)



Liste des projets

	N°	Nom	Tiers	Région	Total
2017	11	Liaison MD Rolle-Mont-sur-Rolle	-	110 000	110 000
	12	Maison des vins de la Côte	152 000	103 000	255 000
	19	réseau OQE Eco-Terre-Sainte II	193 275	249 225	442 500
	20	Réseau OQE Frontière II	1 068 530	280 000	1 348 530
	22	Passage inférieur de la gare régionale de Gland	8 613 196	1 837 347	10 450 543
	23	Requalification RC1 Mies-Founex	22 000 000	3 020 000	25 020 000
	25	Parking Givrine, mise en place et passages sous-voie	225 000	349 560	574 560
	26	Extension du Musée du Léman	685 542	434 318	1 119 860
			32 937 543	6 383 450	39 320 993
2018	30	Dappes-Dôle investissements totaux	14 101 472	2 132 800	16 234 272
	31	Réhabilitation de la ferme du Bois de Chênes	4 295 000	1 040 000	5 335 000
	34	CARRE Abattoir régional	3 499 000	371 000	3 870 000
	37	MD Rolle_Perroy - Secteur 1 Rolle Quatre-Communes	154 271	231 405	385 676
			22 049 743	3 775 205	25 824 948
2019	39	Extention Usine a Gaz	3 734 330	12 573 670	16 308 000
	42	Maison des vins de la Côte	3 900 000	1 056 800	4 956 800
	43	Aménagement cyclables Perroy	2 812 500	817 530	3 630 030
	49	RDU Eysins	442 320	127 680	570 000
	52	Soutien à l'équipement audiovisuel	-	200 000	200 000
			10 889 150	14 775 680	25 664 830
Total général			65 876 436	24 934 335	90 810 771
			Porteur	Solidaire	Total
Détail part régionale			18 347 912	6 586 423	24 934 335

Annexe 2 : Carte des projets DISREN dans le district de Nyon



Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	Maison des vins de la Côte			
Numéro de préavis	42-2019-DISREN			
Communes territoriales	Mont-sur-Rolle			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

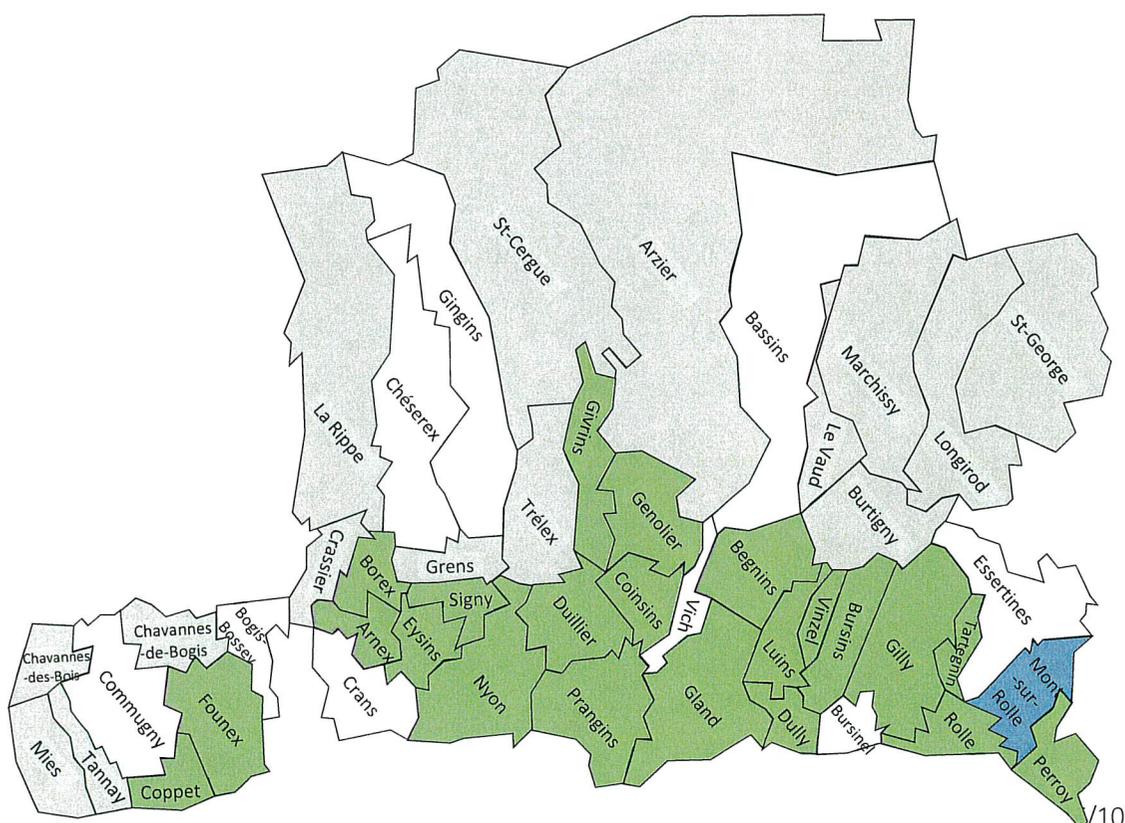
Financement du projet

Coût total du projet	CHF 4'956'800	100%
Fonds tiers	CHF 3'900'000	78.7%
Part régionale	CHF 1'056'800	21.3%

Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire**.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	Mont-sur-Rolle (y compris les fonds tiers qu'elle pourrait potentiellement obtenir auprès des communes hors DISREN : Bursinel ; Vich ; Commugny ; Crans-près-Céligny ; Essertines-sur-Rolle, Bassins, Bogis-Bossey, Chésereux, Gingins).	37.9%	400'527
Porteur B	Aucune	0.0%	0
Solidaire A	Arnex ; Begnins ; Borex ; Bursins ; Coinsins ; Coppet ; Duillier ; Dully ; Eysins ; Founex ; Genolier ; Gilly ; Givrins ; Gland ; Luins ; Perroy ; Prangins ; Nyon ; Rolle ; Signy ; Tartegnin ; Vinzel	53.1%	561'161
Solidaire B	Arzier ; Burtigny ; Chavannes-de-Bogis ; Chavannes-des-Bois ; Crassier ; Grens ; La Rippe ; Le Vaud ; Marchissy ; Mies ; Longirod ; Saint-Cergue ; Saint-George ; Tannay ; Trélex	9.0%	95'112



Critères de détermination des cercles DISREN

Cercle	Communes
Porteur A	Mont-sur-Rolle, commune viticole porteur du projet (mise à disposition de la parcelle)
Porteur B	Aucune
Solidaire A	Communes viticoles (dès 5ha de vigne)
Solidaire B	Communes (moins de 5ha de vigne)

Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant (CHF)	Habitants/cercle
Porteur A	400'527	2'701
Porteur B	0	0
Solidaire A	561'161	66'176
Solidaire B	95'112	18'777

Pour le détail du financement selon le mécanisme DISREN, voir la fiche de projet annexée.

Les montants pris en compte sont établis sur la base des dernières données officielles, en notre possession. Un décompte définitif est établi en début de la période comptable suivante.

Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	11.41%
Impact en point d'impôt (max 0.9 pt)	0.10 pt

Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2019

Impact en % (avant compensation)	21.46%
Impact en point d'impôt (max 0.9 pt)	0.19 pt

Nom du projet : Maison de vins de la Côte
Description du projet : Phase de réalisation
Commune territoriale :

Calculé sur données annuelles provisoires

Tableau de financement	en CHF	en %
Fonds tiers	3 900 000	78.7 %
Part régionale	1 056 800	21.3 %
Coût total du projet	4 956 800	100.0%

Impact sur fonds de compensation	
Impact en point d'impôt (max 0.90 pt)	0.10 pt

Tableau de répartition	Répartition			Population 50.0%	Impôts aléatoires 50.0%
	en %	en CHF	s/coût total		
1 Cercle porteur A	37.9 %	400 527	8.1%	200 264	200 264
2 Cercle porteur B	0.0 %	0	0.0%	0	0
3 Cercle solidaire A	53.1 %	561 161	11.3%	280 580	280 580
4 Cercle solidaire B	9.0 %	95 112	1.9%	47 556	47 556
	100.0 %	1 056 800	21.3%	528 400	528 400

Tableau de donnée de répartition	Nb Com.	Population		Impôts aléatoires		CHF / Habitants	
		hab	en %	en CHF	en %	en CHF	en %
1 Cercle porteur A	1	2 701	3.08 %	800 725	2.71%	148.29	91.63 %
2 Cercle porteur B	0	-	0.00 %	-	0.00%	-	0.00 %
3 Cercles solidaire A	22	66 176	75.50 %	21 615 792	73.28%	8.48	5.24 %
4 Cercle solidaire B	15	18 777	21.42 %	7 079 983	24.00%	5.07	3.13 %
	38	87 654	100.00%	29 496 500	100.00%	12.06	100.00%
0 Hors projet	9	11 925		4 380 924			
	47	99 579		33 877 424			

Valeur du Point
136 889
-
4 839 090
1 416 199
6 392 178

N°	Communes	Type	CERCLES	Population	Impôts aléatoire	Valeur du Point	Répartition par		Répartition totale		
							Populations	Impôts aléatoires	en CHF	en CHF / hab	en pts d'impôt (solidaires)
5701	Amex-sur-Nyon	1	3	224	38 699	14 557	950	502	1 452	6.48	0.10
5702	Arzier-Le Muids	1	4	2 653	826 215	156 245	6 719	5 550	12 269	4.62	0.08
5704	Begnins	1	3	1 910	971 198	128 281	8 098	12 606	20 705	10.84	0.16
5706	Borex	1	3	1 126	378 897	71 839	4 774	4 918	9 692	8.61	0.13
5853	Bursins	1	3	745	202 199	36 130	3 159	2 625	5 783	7.76	0.16
5854	Burtigny	1	4	361	51 658	10 181	914	347	1 261	3.49	0.12
5707	Chavannes-de-Bogis	1	4	1 290	246 279	85 073	3 267	1 654	4 921	3.82	0.06
5708	Chavannes-des-Bois	1	4	942	275 260	57 315	2 386	1 849	4 235	4.50	0.07
5710	Coinsins	1	3	484	152 394	82 032	2 052	1 978	4 030	8.33	0.05
5712	Coppet	1	3	3 123	1 941 171	325 753	13 241	25 197	38 438	12.31	0.12
5714	Crassier	1	4	1 161	299 716	82 327	2 940	2 013	4 954	4.27	0.06
5715	Duillier	1	3	1 078	189 126	59 385	4 571	2 455	7 026	6.52	0.12
5855	Dully	1	3	640	401 901	78 427	2 714	5 217	7 930	12.39	0.10
5716	Eysins	1	3	1 603	474 771	136 046	6 797	6 163	12 959	8.08	0.10
5717	Founex	1	3	3 788	2 027 521	342 146	16 061	26 318	42 379	11.19	0.12
5718	Genolier	1	3	1 945	842 536	180 574	8 247	10 936	19 183	9.86	0.11
5857	Gilly	1	3	1 294	553 235	76 893	5 486	7 181	12 668	9.79	0.16
5720	Givrins	1	3	995	420 384	72 468	4 219	5 457	9 675	9.72	0.13
5721	Gland	1	3	13 081	4 369 459	601 948	55 462	56 717	112 179	8.58	0.19
5722	Grens	1	4	382	35 111	25 306	967	236	1 203	3.15	0.05
5726	La Rippe	1	4	1 164	310 004	56 868	2 948	2 082	5 030	4.32	0.09
5731	Le Vaud	1	4	1 283	250 353	50 893	3 249	1 682	4 931	3.84	0.10
5429	Longirod	1	4	469	69 633	14 895	1 188	468	1 656	3.53	0.11
5858	Lulins	1	3	608	85 422	34 234	2 578	1 109	3 687	6.06	0.11
5430	Marchissy	1	4	455	117 361	13 624	1 152	788	1 941	4.27	0.14
5723	Mies	1	4	2 037	2 596 186	444 776	5 159	17 438	22 598	11.09	0.05
5859	Mont-sur-Rolle	1	1	2 701	800 725	136 889	200 264	200 264	400 527	148.29	
5724	Nyon	1	3	20 551	4 856 731	1 315 531	87 134	63 042	150 176	7.31	0.11
5860	Perroy	1	3	1 514	556 737	87 861	6 419	7 227	13 646	9.01	0.16
5725	Prangins	1	3	4 069	1 788 300	298 234	17 252	23 213	40 465	9.94	0.14
5861	Rolle	1	3	6 225	1 125 340	824 107	26 393	14 607	41 001	6.59	0.05
5727	Saint-Cergue	1	4	2 559	555 045	100 488	6 481	3 728	10 209	3.99	0.10
5434	Saint-George	1	4	1 031	278 523	37 244	2 611	1 871	4 482	4.35	0.12
5728	Signy-Avenex	1	3	567	183 219	39 144	2 404	2 378	4 782	8.43	0.12
5729	Tannay	1	4	1 585	787 249	175 758	4 014	5 288	9 302	5.87	0.05
5862	Tartegnin	1	3	235	41 866	10 630	996	543	1 540	6.55	0.14
5730	Trélex	1	4	1 405	381 392	105 207	3 558	2 562	6 120	4.36	0.06
5863	Vinzel	1	3	371	14 684	22 869	1 573	191	1 764	4.75	0.08
5852	Bursinel	2	0	488	187 646	-	-	-	-	-	-
5709	Chésèrex	2	0	1 219	186 319	-	-	-	-	-	-
5719	Gingins	2	0	1 212	554 580	-	-	-	-	-	-
5732	Vich	2	0	1 026	550 301	-	-	-	-	-	-
5703	Bassins	3	0	1 356	288 206	-	-	-	-	-	-
5705	Bogis-Bossey	3	0	893	226 260	-	-	-	-	-	-
5711	Commugny	3	0	2 858	1 012 467	-	-	-	-	-	-
5713	Crans-près-Céligny	3	0	2 177	1 303 000	-	-	-	-	-	-
5856	Essertines-sur-Rolle	3	0	696	72 146	-	-	-	-	-	-
				99 579	33 877 424	6 392 178	528 400	528 400	1 056 800	10.71	0.10